



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-086

PUBLIÉ LE 1 AVRIL 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2026-03-23-00001 - ARRETE 2026-DOS UAPB-0003 portant modification de la composition du Comité de Protection des Personnes OUEST I (4 pages)

Page 3

R24-2026-03-24-00004 - ARRETE 2026-DOS-UAPB-0015 portant caducité de la licence d'une officine de pharmacie sise à FLEURY LES AUBRAIS (2 pages)

Page 8

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale /

R24-2026-03-31-00004 - Décision n° 2026 DG DS28 0002 portant nomination du directeur départemental d'Eure-et-Loir (7 pages)

Page 11

R24-2026-03-31-00005 - Décision n° 2026 DG DS45 0001 portant délégation de signature à la directrice départementale du Loiret (6 pages)

Page 19

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-03-23-00001

ARRETE 2026-DOS UAPB-0003 portant
modification de la composition du Comité de
Protection des Personnes OUEST I

**ARRETE 2026-DOS-UAPB-0003
portant modification de la composition
du Comité de Protection des Personnes OUEST I**

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant le règlement intérieur type des comités de protection des personnes ;

VU l'arrêté ministériel du 22 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes ;

VU la décision n° 2025-DG-DS-0003 du 1^{er} octobre 2025 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU la lettre de démission de Madame BOURGOIN Hélène en date du 22 septembre 2023 réceptionnée le 13 janvier 2026, de ses fonctions au sein du Comité de Protection des Personnes ;

VU le courriel en date du 15 octobre 2025 de Monsieur HUTEN Noël réceptionné le 14 janvier 2026 faisant part de la cessation de ses fonctions au sein du Comité de Protection des Personnes ;

CONSIDERANT que la composition du Comité de Protection des Personnes doit être mise à jour ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont nommées en tant que membre du Comité de Protection des Personnes OUEST I sis à l'hôpital Bretonneau - centre hospitalier universitaire de Tours – 2 boulevard Tonnellé – 37044 Tours Cedex 9, les personnes mentionnées dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : Monsieur MARTIN Jean-Louis est désigné parmi ces membres comme personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L. 1123-7.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du comité. Conformément aux prescriptions de l'article R. 1123-8 du code de la santé publique, en cas de vacance d'un siège survenant en cours de mandat, le remplacement intervient dans les mêmes conditions que la nomination pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : L'arrêté 2025-DOS-UAPB-0044 en date du 22 mai 2025 de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant composition du Comité de Protection des Personnes OUEST I est abrogé.

ARTICLE 6 : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 23 mars 2026
Pour la directrice générale,
La directrice de l'Offre Sanitaire,
Signé : Sabine DUPONT

Annexe à l'arrêté ARS 2026-DOS-UAPB-0003

1^{er} COLLEGE
Personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine,
Monsieur MARIE Patrick
Monsieur LEPAGE Henri
Madame BONTE Stéphanie
Madame BLUM Fabienne
dont au moins quatre médecins
Docteur SAUDEAU Denis
Docteur SCEMAMA DE GIALLULY Eric
Docteur MONTAGNON Bernard
Docteur LIONNET Benoît
et dont au moins deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie
Docteur SALIBA Elie
Docteur ALISON Daniel
Docteur BERTRAND Philippe
Médecins spécialistes de médecine générale
Docteur JAMET Juliette
Pharmaciens hospitaliers
Madame TOLLEC Sophie
Auxiliaires médicaux
Madame CARRIOT Michèle

2^{ème} COLLEGE
Personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique
Professeur DEQUIN Pierre-François
Madame GUERIN-LEGRAND Valérie
Madame BERNAUD Anne
Personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale
Monsieur MARTIN Jean-Louis
Madame CHAUVIN DE RUFFRAY Marie-Emmanuelle
Monsieur MAZURIER Frédéric
Madame CHEMROUK Yasmine
Madame TOPOROWSKI Emma
Personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique
Madame MALIVOIR Bettina
Docteur CONTY-HENRION Odile
Madame LUCON Delphine
Représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L 1114-1 du code de la santé publique
Monsieur CARLIER Pierre représentant l'Union Départementale des Associations Familiales d'Indre-et-Loire
Madame BEAUCHAMP Dominique représentant l'association Touraine France Alzheimer 37
Madame AUMOND Catherine représentant l'association AIDES Orléans
Madame LAMACHERE Anne Marie représentant le comité départemental d'Indre-et-Loire de la Ligue contre le cancer
Madame DELEPINE Roselyne représentant le comité départemental d'Indre-et-Loire de la Ligue contre le cancer

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-03-24-00004

ARRETE 2026-DOS-UAPB-0015 portant caducité
de la licence d'une officine de pharmacie sise à
FLEURY LES AUBRAIS

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE**

**ARRETE 2026-DOS-UAPB-0015
portant caducité de la licence
d'une officine de pharmacie
sise à FLEURY LES AUBRAIS**

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la Santé Publique, et notamment le Chapitre V « pharmacie d'officine » du Titre II du livre 1^{er} de la cinquième partie ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU la décision n° 2026-DG-DS-0001 du 25 février 2026 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU l'arrêté préfectoral du Loiret en date du 25 novembre 1974 modifié accordant une licence pour la création d'une officine de pharmacie à FLEURY LES AUBRAY – 100 rue de Condorcet sous le numéro de licence 45#000396 ;

VU l'arrêté préfectoral du Loiret en date du 20 mars 1990 modifié relatif à la déclaration d'exploitation de l'officine sise 100 rue Condorcet à FLEURY LES AUBRAIS par Monsieur GROUSSIÉ Henri – pharmacien titulaire, sous la forme d'une EURL ;

VU l'avis en date du 18 décembre 2025 de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans le cadre de l'article L 5125-5-1 du code de la santé publique ;

VU le courrier en date du 13 mars 2026, réceptionné par le 18 mars 2026, de Monsieur GROUSSIÉ Henri – pharmacien titulaire de la pharmacie sise 100 rue Condorcet à FLEURY LES AUBRAIS faisant part de la fermeture définitive de son officine et de la restitution de la licence à compter du 15 mars 2026 à minuit ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il est constaté la caducité de la licence délivrée sous le numéro 45#000396 pour l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 100 rue Condorcet - 45400 FLEURY LES AUBRAIS.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral du Loiret en date du 25 novembre 1974 modifié accordant ladite licence est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication soit :

- d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

ARTICLE 4 : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 24 mars 2026
Pour la directrice générale,
La directrice de l'Offre Sanitaire,
Signé : Sabine DUPONT

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2026-03-31-00004

Décision n° 2026 DG DS28 0002 portant
nomination du directeur départemental
d'Eure-et-Loir

DECISION

portant délégation de signature au directeur départemental
de l'agence régionale de santé de l'Eure-et-Loir

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023.

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le protocole régional entre les Préfets des départements du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret et le Directeur de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire du 28 février 2022 ;

VU le contrat de travail signé le 19 mars 2026 portant nomination de Monsieur Gérald NAULET, au poste de Directeur départemental d'Eure-et-Loir, à compter du 1er avril 2026 ;

VU l'arrêté n° ENV000012813225 signé le 16 mars 2026 portant affectation de Madame Rosaline FOUQUEREAU au poste d'adjointe, responsable du département parcours : prévention, sanitaire et médico-social, à compter du 1er avril 2026 ;

VU la décision n° 2026-DG-DS28-0001 en date du 2 janvier portant délégation de signature au directeur départemental par intérim de l'agence régionale de santé d'Eure-et-Loir ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérald NAULET en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de l'Eure-et-Loir à l'effet de signer les actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et listés dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald NAULET la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Rosaline FOUQUEREAU, adjointe, responsable du département parcours : prévention, sanitaire et médico-social.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald NAULET et de Madame Rosaline FOUQUEREAU, la délégation de signature sera exercée :

- Pour les domaines relevant du département « Parcours, Prévention, Sanitaire et Médico-Social » par Madame Martine SCHIFFERLING, référente territoriale ambulatoire, Madame Julie CATANEO, référente territoriale personnes âgées, Madame Emma ROBIEU BORDET, référente territoriale prévention, promotion de la santé et Monsieur Sophien KHELIFI, référent territorial personnes handicapées ;
- Pour les domaines relevant du département « Santé Environnementale et Déterminants de Santé » par Madame Xi-Mey BANH, référente

espace clos et environnement extérieur et Madame Aurélie MARCEL, référente eaux potables et de loisirs.

ARTICLE 4 : la présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et abroge la décision n° 2026-DG-DS28-0001 portant délégation de signature au directeur départemental de l'Agence régionale de santé de l'Eure-et-Loir du 2 janvier 2026.

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département de l'Eure-et-Loir

Fait à Orléans, le 31 mars 2026
La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

Décision n° 2026-DG-DS28-0002 enregistrée le 1^{er} avril 2026

ANNEXE 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation départementale et animation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
Veille et sécurité sanitaires	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés Courriers faisant suite aux enquêtes environnementales liées aux déclarations obligatoires de légionellose et cas de saturnisme Courriers en lien avec les missions d'inspection-contrôle relatifs au domaine de la santé environnementale (du courrier d'annonce de l'inspection jusqu'au courrier de transmission de la décision définitive) à l'exception des inspections dans les domaines sanitaire ou médico-social concernant une ONIC (Orientation Nationale d'Inspection-Contrôle). Courriers et avis sollicités par les préfets dans le cadre des compétences et de l'expertise de l'ARS
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Tarifification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de

	dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements et structures sanitaires	<p>Validation et signature des avenants aux contrats tripartites de permanence des soins en établissements de santé (PDSES)</p> <p>Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel des maisons de santé pluri professionnelles (ACI-MSP)</p> <p>Modification de la composition des conseils de surveillance</p> <p>Modification de la composition des commissions d'activité libérale</p> <p>Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge</p> <p>Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département</p> <p>Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier</p> <p>Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine</p> <p>Contrôle de légalité sur les actes</p> <p>Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS</p> <p>Signature des avenants de CPTS</p>
Allocation de ressources	<p>Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2.</p> <p>Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé</p>
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (médecins, orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)
Offre médico-sociale	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable

Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Gestion des certificats de décès
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques

ANNEXE 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département de l'Eure-et-Loir	Centre Hospitalier Louis PASTEUR – LE COUDRAY Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN – DREUX Centre Hospitalier de CHÂTEAUDUN Centre Hospitalier de NOGENT-le-ROTRON Centre Hospitalier Henri EY – BONNEVAL Centre Hospitalier de la LOUPE
-------------------------------	--

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2026-03-31-00005

Décision n° 2026 DG DS45 0001 portant
délégation de signature à la directrice
départementale du Loiret

DECISION

portant délégation de signature à la directrice départementale
de l'agence régionale de santé du Loiret

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine FAYET en tant que directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département du Loiret à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Anne PHAM-BA, adjointe, responsable du département santé environnementale et déterminants de santé.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET et de Madame Anne PHAM-BA la délégation de signature sera exercée :

- pour les domaines liés à la prévention et l'offre de soins et médico-sociale :
 - Madame Laurence NEVEU, référente territoriale offre de soins,
 - Madame Cécile CHAUVREAU, référente territoriale personnes handicapées,
 - Madame Maud BEURRIER, référente territoriale personnes âgées,
 - Monsieur Christian AHYI, référent territorial ambulatoire,
 - Madame Fouraha SAID SOILIH, référente territoriale prévention, promotion de la santé.
- pour les domaines liés à la santé environnementale et aux déterminants de santé :
 - Madame Chloé LE BORGNE, référente espace clos et environnement extérieur.

ARTICLE 4 : la présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et abroge la décision n°2024-DG-DS45-0002 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 7 mai 2024.

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 31 mars 2026
La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

Décision n° 2026-DG-DS45-0001 enregistrée le 1^{er} avril 2026

Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
Veille et sécurité sanitaires	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés Courriers faisant suite aux enquêtes environnementales liées aux déclarations obligatoires de légionellose et cas de saturnisme Courriers en lien avec les missions d'inspection-contrôle relatifs au domaine de la santé environnementale (du courrier d'annonce de l'inspection jusqu'au courrier de transmission de la décision définitive) à l'exception des inspections dans les domaines sanitaire ou médico-social concernant une ONIC (Orientation Nationale d'Inspection-Contrôle). Courriers et avis sollicités par les préfets dans le cadre des compétences et de l'expertise de l'ARS
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Tarifification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles

Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements et structures sanitaires	<p>Validation et signature des avenants aux contrats tripartites de permanence des soins en établissements de santé (PDSSES)</p> <p>Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel des maisons de santé pluri professionnelles (ACI-MSP)</p> <p>Modification de la composition des conseils de surveillance</p> <p>Modification de la composition des commissions d'activité libérale</p> <p>Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge</p> <p>Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département</p> <p>Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier</p> <p>Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine</p> <p>Contrôle de légalité sur les actes</p> <p>Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS</p> <p>Signature des avenants de CPTS</p>
Allocation de ressources	<p>Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2.</p> <p>Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé</p>
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (médecins, orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)
Offre médico-sociale	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable
Allocation de ressources	<p>Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire</p> <p>Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat</p>

	<p>Contrôle et approbation des documents budgétaires</p> <p>Affectation des résultats constatés au compte administratif</p>
Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	<p>Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2</p> <p>Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics</p> <p>Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2</p>
Professions de santé	<p>Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux</p> <p>Agrément des sociétés d'exercice libéral</p> <p>Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement</p> <p>Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger</p> <p>Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires</p> <p>Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires</p> <p>Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...)</p> <p>Gestion des certificats de décès</p>
Comité médical des praticiens	<p>Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif</p> <p>Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel</p> <p>Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques</p>

Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département du Loiret	Centre hospitalier universitaire à Orléans Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly Centre hospitalier à Gien Centre hospitalier à Pithiviers Centre hospitalier spécialisé Georges Daumezon à Fleury les Aubrais
-----------------------	---